



**CERTIFICAT DE DECISION**  
**DE NON OPPOSITION**  
**A UNE DECLARATION PREALABLE**  
Délivré par le Maire au nom de la Commune

Monsieur Timotéo ABELLAN Maire de la Commune de MARENNES,  
Vu le Code de l'urbanisme,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) validé le 13 avril 2021,

**CERTIFIE qu'il n'y a eu AUCUNE OPPOSITION à la déclaration préalable de :**

Nom Prénom : MONNERET Mickaël

Domicilié : 27 Impasse Sainte-Victoire 69440 SAINT-DIDIER-SOUS-RIVERIE-  
CHABANIERE

Enregistrée sous le numéro : DP0692812500039

Déposée le : 17/07/2025

Date d'affichage de l'avis de dépôt en mairie : 22/07/2025

Nature du projet : Changement des menuiseries avec agrandissement pour baie vitrée côté  
jardin, pose de velux en toiture.

Situation : 134 rue de l'Eglise

Parcelle : 0C-1552, 0C-2592, 0C-2669, 0C-2671

OBSERVATIONS : /

Fait à MARENNES,

Le 24/07/2025

Le Maire,



Timoteo ABELLAN

Ce certificat est délivré en application de l'article R 424-13 du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions de l'article R 424-12 du Code de l'urbanisme, le pétitionnaire est informé que la présente décision et le dossier ont été transmis au Préfet dans les conditions définies aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) (<http://telerecours.fr/>)

**MAIRIE DE MARENNES – 167 rue centrale – 69970 MARENNES**

☎ 04 78 96 03 40 - Mail : [urbanisme@marennnes.net](mailto:urbanisme@marennnes.net)